



MAIRIE
D'ALLEMAGNE-EN-PROVENCE
04500

Tél : 04 92 77 43 10
Fax : 04 92 77 40 14
e-mail : mairie@allemagne04.com

**COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 4 MARS 2021 A 18 H 30**

Présents :

Mrs : A. PIANETTI, D. DAVID, M. SAVEANT, C. GAUDEMARD, C. MERGERIE, V. BANON, P. ZANUTEL, E. EXERTIER.

Mmes : A. ARNOUX-RAVEL, A. COSTES, A. MARINIER, C. MILLIER, V. CALEGARI, K PEREIRA, M. MENSANG.

Monsieur Victor BANON a été nommé secrétaire

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30

Monsieur le Maire demande d'inverser l'ordre du jour et de commencer le conseil municipal par le point informations du Maire. Le conseil municipal accepte cette modification.

Informations du Maire :

Recrutement

Monsieur le Maire informe, que pour donner suite à l'appel à candidature de la commune qu'elle a effectué pour le remplacement d'un agent administratif partant à la retraite. Celle-ci n'a reçu qu'une candidature correspondant au poste, en effet les autres candidatures n'étaient pas intéressées par un poste à 28h00 par semaine. La personne retenue étant déjà en poste, nous avons dû prendre un accord avec la Mairie de Saint-Martin-de-Brômes dont elle dépend, afin d'effectuer le recrutement dans les meilleures conditions possibles. Une convention de mise à disposition a été signée entre les deux communes, afin de recruter l'agent au service administratif de la Mairie d'Allemagne-en-Provence.

Plan communal de sauvegarde

Monsieur le Maire présente le nouveau plan communal de sauvegarde qui a été envoyé à chaque conseillers municipaux, il propose aux élus d'apporter les dernières modifications qu'ils souhaitent.

Groupement de commande

Monsieur le Maire rappelle que le groupement de commande est arrivé à expiration, il est donc nécessaire d'effectuer à nouveau les appels d'offres.

Sachant que le groupement de commande, est piloté par la commune de Roumoules, celle-ci effectue toutes les démarches nécessaires au renouvellement.

Contrat informatique-photocopieurs

Monsieur le Maire informe que le contrat concernant le matériel informatique et les photocopieurs de la mairie et de l'école arrive à expiration au mois d'avril. La commune a effectué les démarches nécessaires afin de renégocier le contrat. Trois entreprises ont été consultées, la proposition de l'entreprise B.CONTACT a été retenue du fait de son offre intéressante.

Tracage des routes

Monsieur le Maire informe que le tracage de la traversée du village va être effectué et que des panneaux pédagogiques seront certainement mis en place.

Bibliothèque

Monsieur le Maire informe que la bibliothèque est trop petite pour accueillir les enfants de l'école, il propose de se renseigner auprès de la DLVA pour exposer une proposition d'un nouveau local.

Conseil Communautaire

Monsieur le Maire fait le résumé du Conseil communautaire auquel il a participé.

Conseil de l'eau

Monsieur le Maire informe que la rue Marcel Amiel est en cours de rénovation pour les raccordements de l'eau et de l'assainissement.

Il informe que d'autres rues seront rénovées dans les années à venir.

Gendarmerie de Riez

Monsieur le Maire a participé à une réunion avec la gendarmerie où a été présenté le bilan de l'année 2020.

Délibération N° 05/21

Objet : Cession de matériel

Monsieur Le Maire informe que les communes de Saint-Martin-de-Brômes, Allemagne-en-Provence et Esparron de Verdon avaient signé une convention relative à l'acquisition en commun de matériel. Le souhait des trois communes est d'arrêter cette convention, la mutualisation ne s'est pas avérée conforme à la demande de fonctionnement de chacun.

Avant de dénoncer cette convention, il est nécessaire par délibérations concordantes des trois communes de fixer les conditions financières de la cession du tracteur acheté en commun, la commune d'Esparron de Verdon se proposant d'être acquéreur du tracteur.

Considérant que la commune d'Allemagne-en-Provence a payé le tracteur 76.860 euros TTC.

Considérant que la commune d'Allemagne-en-Provence est propriétaire du tracteur

Considérant que les trois communes ont validé sur la base de quatre estimations le montant de la vente à 53.250 euros TTC.

La commune d'Allemagne-en-Provence établira un titre pour la vente pour un montant de 53.250 euros TTC à la commune d'Esparron de Verdon

La commune d'Allemagne-en-Provence établira un mandat de 17.750 euros à la commune de Saint-Martin-de-Brômes soit 1/3 du montant de la vente.

La commune d'Allemagne-en-Provence établira un mandat 17.750 euros à la commune d'Esparron de Verdon soit 1/3 du montant de la vente.

Les communes de Saint-Martin-de-Brômes et Esparron de Verdon établiront chacune un mandat correspondant au remboursement du tiers au prorata temporis de la prime d'assurance acquittée par la commune d'Allemagne-en-Provence.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, décide :

- **D'ACCEPTER** les conditions de cession du tracteur.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à cette affaire.

Monsieur Le Maire soumet au vote cette délibération : 14 voix pour et 1 abstention.

Délibération N° 06/21

Objet : Achat terrain MOREL

Monsieur Le Maire informe que Monsieur Patrick André MOREL a fait part de son souhait de vendre à la commune d'Allemagne-en-Provence la parcelle N° C 473.

En effet nous pouvons constater que le chemin communal s'est déplacé avec le temps et en occupe une majeure partie de la surface.

Afin de régulariser cette situation Monsieur Patrick André MOREL propose à la commune, la vente de cette parcelle.

Après consultation auprès de la SAFER pour estimation, il est proposé d'acquérir pour un montant de 320 € ladite parcelle.

Etant précisé que les frais d'acte seront à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **ACCEPTE** d'acheter à Monsieur Patrick André MOREL pour un montant de 320€ La parcelle C 473.
- **ACCEPTE** de payer les frais d'acte liés à cet achat.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à cette affaire.

Monsieur Le Maire soumet au vote cette délibération : 15 voix pour.

Délibération N° 07/21

Objet : Approbation des restes à réaliser 2020

VU l'instruction budgétaire et comptable M 14,

VU le budget de la ville,

Monsieur Le Maire rappelle que le montant des restes à réaliser, en section d'investissement est déterminé à partir de la comptabilité d'engagement dont la tenue obligatoire par l'ordonnateur résulte de la loi. Les restes à réaliser doivent être sincères dans leur inscription et dans leur contenu.

- En dépenses d'investissement, pour les communes et les départements sans distinction de taille, aux dépenses engagées non mandatées au 31 décembre 2020 de l'exercice ;

Monsieur Le Maire précise que la clôture du budget d'investissement 2020, intervenant le 31 décembre 2020, il convient pour assurer le paiement des dépenses engagées non mandatées et la perception des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre, d'établir l'état des restes à réaliser de la section d'investissement à reporter sur l'exercice 2021 lors du vote du budget.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **ADOpte** l'état des restes à réaliser suivants :

ETAT DES RESTES A REALISER 2020

OPERATION		ARTICLE	MONTANT PREVISIONNE SUR BUDGET	REALISE	RESTE A REALISER
157	ETUDE PLU	202	10 315,66 €	8 371,69 €	1 943,97 €
158	CIMETIERE	2116	5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €
160	MATERIEL DE VOIRIE	21578	2 784,09 €	1 075,00 €	1 709,09 €
161	SIGNALISATION	2152	3 000,00 €	0,00 €	3 000,00 €
168	INCENDIE CHEMIN ST VERAN	2151	50 000,00 €	37 370,11 €	12 629,89 €
173	TRAVAUX ECOLE	21312	10 000,00 €	9 659,26 €	340,74 €
175	ENFOUISSEMENT RESEAU EDF	2151	15 000,00 €	0,00 €	15 000,00 €
180	BIENS VACANTS ET SANS MAITRE	2031	4 030,80 €	1 200,00 €	2 830,80 €
198	EMBELLISSEMENT DU VILLAGE	2188	5 000,00 €	1 996,18 €	3 003,82 €
200	INSTALLATION DE VOIRIE	2152	17 672,00 €	8 442,29 €	9 229,71 €
TOTAL					54 688,02 €

- **ACCEPTe** le montant des dépenses d'investissement du budget principal à reporter ressort à 54.688,02 €
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer ces états et à poursuivre les paiements et les recouvrements dans la limite des crédits figurants sur ces états.
- **DIT** que ces écritures seront prises dans le budget de l'exercice 2021.

Monsieur Le Maire soumet au vote cette délibération : 15 voix pour.

Délibération N° 08/21

Objet : Approbation d'engagement d'investissement

Monsieur Le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales.

VU l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise que, jusqu'à l'adoption du budget, le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,

CONSIDERANT la nécessité de pouvoir engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2020,

CONSIDERANT que ces autorisations portent sur les opérations suivantes :

ENGAGEMENT D'INVESTISSEMENT

OPERATION		ARTICLE	ENGAGEMENT
157	ETUDE PLU	202	11 943,97 €
158	CIMETIERE	2116	5 000,00 €
160	MATERIEL DE VOIRIE	21578	1 709,09 €
161	SIGNALISATION	2152	10 000,00 €
168	INCENDIE CHEMIN ST VERAN	2151	12 629,89 €
173	TRAVAUX ECOLE	21312	3 340,74 €
175	ENFOUISSEMENT RESEAU EDF	2151	15 000,00 €
180	BIENS VACANTS ET SANS MAITRE	2031	2 830,80 €
198	EMBELLISSEMENT DU VILLAGE	2188	9 003,82 €
200	INSTALLATION DE VOIRIE	2152	9 229,71 €
201	ACHAT TRACTEUR COMMUNE	21571	87 000,00 €
172	RESTAURATION EGLISE	21318	65 000,00 €
167	JEUX SQUARE	2128	4 000,00 €
111	REFECTION VOIRIE	2315	5 000,00 €
202	AMENAGEMENT CHEMINS	2128	20 000,00 €
TOTAL			261 688,02 €

Il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à engager, liquider, et mandater avant l'adoption du budget, les opérations d'investissements sus-indiquées,
- **D'INSCRIRE** les crédits correspondants au budget principal 2020 de la collectivité.

Monsieur Le Maire soumet au vote cette délibération : 14 voix pour et 1 abstention.

Questions diverses

Groupe de travail :

Cimetière

Monsieur Dominique DAVID, prend la parole il propose de créer un groupe de travail pour le cimetière et demande qui souhaite y participer.

Mesdames MILLIER, MARINIER et ARNOUX-RAVEL participeront à ce groupe de travail Monsieur DAVID sera le référent.

Environnement

Madame ARNOUX-RAVEL propose d'embellir les abords du hangar en installant un grillage et un portail et de mettre en place des jardinières le long de la route sur le muret.

Jeunesse et animation

Monsieur le Maire et Madame ARNOUX-RAVEL informe qu'une table de ping-pong pourrait être mise en place à proximité du city-stade.

Madame MARINIER propose de sensibiliser la jeunesse à la propreté du village.

Sécurisation du chemin de Rumpe Cuou

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu le compte rendu du groupe de travail de la sécurisation du chemin de Rumpe Cuou, il remercie le groupe pour son travail effectué. Prochainement une réunion sera effectuée avec ce groupe de travail pour mettre en place certaines actions mentionnées dans le compte rendu.

Signalisation

Monsieur DAVID informe que le marquage au sol va être effectué et que des panneaux pédagogiques seront certainement mis en place.

Madame COSTES informe que les panneaux routiers actuels vont être remplacés car ceux-ci ne sont plus aux normes.

Site internet

Madame COSTES informe que le site internet a été mis en place avec la DLVA. Elle indique que tout a été fait gratuitement.

Association foncière de remembrement

Madame MENSANG, présidente de l'Association Foncière de Remembrement informe que le débroussaillage et le curage d'une partie du canal d'Allemagne-en-Provence va être effectué par la société ERA pour la somme de 7 200€ à la charge de l'AFR.

La séance est levée à 20h15

Le secrétaire

Victor BANON



Le Maire

Alex PIANETTI

